Si je pouvais reprendre mon article, je mentionnerais que tout en représentant un bon échantillon de pays industrialisés ou en voie de développement, alignés et non alignés, les observateurs étrangers n'ont pu être choisis de manière aussi scientifique que l'ont été les observateurs canadiens, et que seules leur ont été posées les questions ayant directement trait au Canada. J'ajouterais également que c'est en minorité qu'ils perçoivent des différences majeures entre les valeurs et les intérêts canadiens et américains, mais que pour la plupart d'entre eux, le Canada conserve une position d'indépendance sur la scène internationale. En fait, l'élite étrangère semble considérer que le Canada est plus indépendant que ne l'estiment les observateurs canadiens interrogés.

Peyton V. Lyon

Hurtig répond...

Messieurs les Directeurs de rédaction,

Je regrette que les milliards déroutent Peyton Lyon. Il semble qu'il ait lui aussi de la difficulté à saisir les principes de l'économique. Quoi qu'il en soit, je ferai de mon mieux pour répondre à ses questions brièvement et sans étaler de gros chiffres. Toutefois, je dois d'abord le remercier d'avoir bien voulu reconnaître que «la plupart des chiffres cités par Hurtig correspondent assez bien à la réalité». Le compliment devrait plutôt s'adresser au ministère des Finances, au ministère du Commerce des États-Unis et à Statistique Canada, qui m'ont fourni toutes mes données.

Contrairement à ce que M. Lyon veut nous faire croire, la propriété et le contrôle étrangers dans notre économie ont progressé à des rythmes sans précédent au cours des dernières années. Les années 1975 et 1976 ont brisé tous les records. Depuis des années les entrées de capitaux investis directement au Canada ont été relativement peu nombreuses. Toutefois, un grand nombre d'investissements étrangers directs ont été réalisés à même les bénéfices faits au Canada. Même ces sommes sont fortement sous-estimées lorsqu'on évalue le contrôle étranger plutôt que la propriété étrangère ou les entrées de capitaux au pays. Aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, une société sous contrôle étranger est une société dont au moins 50 p. cent des actions ou du capital est détenu par des nonrésidents. Le ministère du Commerce des États-Unis se sert du pourcentage de 25 p. cent pour ses calculs et a récemment commencé à recueillir des données établies d'après le pourcentage de propriété étrangère de 10 p. cent. Les déclarations annuelles faites en vertu de la Loi susmentionnée et qui font état d'une hausse considérable de la propriété étrangère dans notre économie, si inquiétantes soient-elles, ne rendent pas compte de toute l'ampleur du phénomène.

Pour une raison ou une autre, Lyon oublie de faire mention des «frais d'administration» dans le troisième paragraphe de sa lettre. Les pourcentages qu'il cite en perdent toute valeur. Beaucoup plus que du paiement d'intérêts et du versement de dividendes, le mal vient des «frais d'administration» bidons et la coûteuse pratique des «prix de transfert» entre la société mère et ses filiales. Ces frais payés par le Canada ont progressé comme la courbe chronologique de la croissance démographique mondiale, si bien que notre «capacité de les payer» se trouve gravement compromise. Malheureusement, il s'ensuit pour nous, au chapitre de la balance des paiements, une crise qui aura les conséquences suivantes: l'augmentation du chômage, la hausse des impôts, l'élévation injustifiée des taux d'intérêt et la baisse du niveau de vie.

Je sais gré à M. Lyon de m'avoir invité à lire Au-delà des frontières, étude du Conseil économique du Canada que mon ami Bruce Wilkinson, directeur du Département d'économique de l'Université de l'Alberta, qualifie, dans le langage modéré qui lui est propre, de «véritable passoire». Ayant moi-même examiné ce document, je ne m'étonne pas que des Canadiens comme Peyton Lyon s'en soient à ce point épris. La plupart des autres continentalistes ne réagiraient pas autrement.

A la vérité, une «assurance qui s'affirme» apparaît chez les Canadiens qui estiment que nous commencerons à mieux réussir le jour où nous dépendrons moins du capital étranger. Cette opinion s'observe dans toutes les provinces et régions du Canada. A en juger d'après les sondages (71 pour cent des Canadiens se prononcent contre toute nouvelle mainmise étrangère), elle gagne même de nouveaux adeptes d'année en année. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette assurance est singulièrement absente des politiques passives et débilitantes qui sont en vigueur depuis si longtemps et qui plaisent tant aux semblables de M. Lyon.

Ce dernier me prie de lui donner ma «recette» personnelle en vue de régler nos problèmes. Je m'empresserais de le faire, mais l'espace que les directeurs de la rédaction m'accordent n'y suffirait pas. J'invite les lecteurs intéressés à la question à m'écrire au 10560, 105° rue, Edmonton (Alberta). Je me ferai un plaisir de leur faire parvenir un exemplaire de mon prochain article sur les politiques saines mises en œuvre dans les autres pays afin de protéger leur intégrité nationale et de maximiser la productivité et le bien-être de leurs habitants.

Mel Hurtig